



CODE D'ETHIQUE POUR LES ECONOMISTES MAROCAINS

(Adopté par l'Assemblée générale de l'AMSE, samedi 15 Juin 2013)

Attitude éthique

(i) Une démarche autoréférentielle. Le présent code d'éthique ou de déontologie vise le respect des principes fondamentaux relatifs à l'exercice du métier d'économiste, en particulier de l'économiste chercheur. Il énonce des règles admises par les membres de la communauté scientifique des économistes. L'autorité du code d'éthique dépend de l'importance de l'adhésion à ses principes.

Au-delà de la loi, les règles éthiques constituent, eu égard à la spécificité de la communauté des économistes, le moyen le plus approprié dans la mesure où il s'agit de normes élaborées en commun. La nature auto exécutoire de ces normes se fonde sur les ressorts que sont le jugement par les pairs, l'exemple et la réputation.

Ethique en débat

(ii) Concurrence. Aux Etats-Unis, le 3 janvier 2011, 300 économistes ont adressé une lettre au Président de l'American Economic Association (AEA) l'invitant à adopter un code d'éthique. Motif essentiel : existence de conflits d'intérêt liés aux affiliations de nombreux économistes aux milieux politiques et d'affaires comme experts ou consultants. L'existence de ces liens étroits serait, selon certains économistes américains, à l'origine de la faible réglementation des milieux financiers et des négligences qui se sont instaurées autour de l'application des préceptes de la théorie néo-classique.

Le débat a donné lieu à des avis divergents. D'aucuns croient en la vertu d'un code déontologique. D'autres, au contraire, ont émis des doutes sur son efficacité pour diverses raisons : faiblesse de la portée de la recherche économique, distorsion des résultats, présence de conflits d'intérêt dans les recommandations de politiques et non pas dans la recherche elle-même, manque ou absence d'éthique personnelle, etc.

Pour certains économistes la véritable solution aux problèmes spécifiques à la recherche économique aux Etats-Unis réside dans la « concurrence et la transparence » sur un marché caractérisé par de fortes externalités liées au « monopsonne » que représente le gouvernement.. Le 5 janvier 2012, L'AEA adopta des règles sur le conflit d'intérêt.

(iii) Liberté. En Grande-Bretagne, le code d'éthique du Conseil sur la recherche économique et sociale énonce les principes suivants :

- La recherche doit satisfaire les critères d'intégrité, de qualité et de transparence.
- Le personnel et les participants à la recherche doivent être informés des objectifs, méthodes et des utilisations escomptées de la recherche.
- La confidentialité et l'anonymat des participants à la recherche doivent être respectés.
- Les participants à la recherche doivent être libres de toute pression et « il ne doit leur être fait aucun mal. »
- La recherche doit être indépendante et tout conflit d'intérêt doit être explicité.

(iv) Transparence. En France, une série d'articles et ouvrages parus en 2012 ont suscité un vif débat au sein de la communauté des économistes, notamment dans le cadre de l'Association française d'économie politique, sur les « conflits d'intérêt », de moins en moins explicités, entre les champs scientifiques et les sphères de l'argent et de la finance. En écho à ce débat, une « charte déontologique pour les publications », élaborée par l'OFCE, put voir le jour.

(v) Normes. Dans la même perspective, l'initiative de la Commission Européenne de financer l'établissement de « lignes de conduite professionnelle et éthique dans la recherche économique et sociale » émane de l'évolution récente enregistrée par l'exercice de la fonction de recherche. Cette évolution est marquée par les quelques traits essentiels :

- La multiplicité des sources d'information rend de plus en plus complexe le contrôle de leur authenticité, ce qui a des effets négatifs sur la qualité de la recherche.
- L'accès facile aux ressources électroniques favorise le recours au plagiat dont la vérification est rendue de plus en plus difficile.
- L'utilisation du courrier électronique, en facilitant une plus grande circulation des données et des working papers, peut porter préjudice à la protection des sources.
- Le besoin croissant de l'inter- et de la multidisciplinarité dans les sciences humaines et sociales impose la mise en œuvre de lignes de conduite acceptables par tous.
- L'internationalisation de la recherche se traduit par une diversité des approches méthodologiques, dont le risque majeur est une perte de qualité.

Le code européen d'éthique pour la recherche économique et sociale définit les objectifs suivants:

- Le développement de normes communes et de haut niveau.
- La réduction des obstacles à la mobilité des chercheurs en sciences économiques et sociales au sein de l'Union européenne.
- La contribution à un plus vaste débat sur l'éthique.
- L'examen des implications des nouvelles législations, en particulier dans le domaine de la protection des sources d'information et de données.
- Un «benchmarking» des compétences des chercheurs en sciences économiques et sociales.
- La production de listes d'institutions à même de développer, mettre en œuvre et réglementer des normes de qualité en recherche économique et sociale.

Raisons d'éthique

(vi) Extension du domaine de l'économie. L'exercice de la profession d'économiste en général, et du chercheur en sciences économiques en particulier, commence, depuis peu, à prendre de l'ampleur en termes de diversité de profils professionnels (enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, cadres de l'administration, gestionnaires dans le privé, consultants, experts), de domaines (administration, entreprises, bureaux d'étude, cabinets d'experts, médias, etc.), de champs disciplinaires (macroéconomie, microéconomie, économétrie, économie industrielle, agroéconomie, économie de l'entreprise, économie de la finance, économie du développement, économie expérimentale, économie comportementale, neuro-économie, géographie économique, économie du droit, etc.) et d'approches méthodologiques (individualisme méthodologique, holisme méthodologique, modélisation, randomisation, etc.). Une telle extension s'est accompagné de nouvelles préoccupations ayant trait à la qualité scientifique (exigence méthodologique, rigueur, cohérence, etc.), aux rapports intra et interprofessionnels propres à la communauté des économistes, aux types de relations entre cette communauté et l'Etat ou le privé, aux responsabilités des économistes à l'égard de la société.

Traduisant des évolutions majeures au niveau mondial, la montée en complexité de la discipline et de la profession implique l'élaboration en commun, par l'ensemble des membres de la communauté scientifique, des règles et des conventions relatives à l'exercice de la profession dans toutes ses composantes (recherche, expertise, consultation, etc.).

(vii) L'économiste marocain dans les marges. Paradoxalement, si au niveau mondial, le rôle et la place de l'économiste ont considérablement augmenté, jusqu'à devenir parfois prédominants, au Maroc, la tendance est plutôt à la marginalisation, sinon à la disqualification par les décideurs publics et privés nationaux, de l'économiste, notamment du chercheur.

Dans le domaine de l'expertise portant sur les questions stratégiques du pays, la préférence est quasi-exclusivement internationale. Le recours exceptionnel aux compétences nationales se fait, en général, de façon indirecte et à titre individuel, sur le mode principal - agent, le principal étant, en l'occurrence, un organisme étranger ou un cabinet international. L'expert national est mis à contribution, pour ainsi dire, en sous-traitance par les donneurs d'ordre étrangers. Cette posture négative, intentionnelle ou non, assignée par les pouvoirs publics à l'économiste marocain, en disqualifiant ses compétences professionnelles, n'est pas sans dévaloriser sa valeur symbolique dans les représentations sociales.

Face à cette dévalorisation quasi-systématique, il importe de réagir de deux façons complémentaires : soumettre les dispositifs de défiance, voire de « mépris » à l'égard des économistes nationaux à un travail critique de déconstruction et de mise à nu des ressorts implicites qui les sous-tendent, d'une part. Entreprendre un travail d'auto réflexion et d'auto critique sur les pratiques propres au champ disciplinaire, aux comportements des économistes dans le domaine de la recherche, aux modes d'évaluation interne de la qualité, etc., d'autre part. En d'autres termes, avant de pointer du doigt les dysfonctionnements systémiques, commençons par balayer devant notre porte.

(viii) Ordre interne. Il faut pour ce faire, d'abord, s'accorder sur les conditions internes de fonctionnement du champ de la discipline. Trois perspectives méritent d'être frayées :

- Les règles de production de la recherche : abstraction faite des travaux de thèse qui continuent, bon an mal an, d'observer les protocoles académiques en vigueur, peut-on en dire autant des publications (documents de travail, articles, ouvrages, chapitres d'ouvrage, études, rapports, etc.) produites et proposées au lectorat spécialisé et/ou généraliste ?

- La séparation entre recherche académique et recherche intervention : si la démarche hypothétique, inductive ou déductive, constitue la base de la première, la seconde est en général tirée par des objectifs définis dans le cadre de l'action publique. Elle débouche, en général, sur des propositions de politiques publiques, voire sur des recommandations en termes de mesures opérationnelles dictées par la logique de la décision politique. Dès lors, il y a lieu d'établir les frontières entre les deux domaines de façon à mieux articuler les résultats des deux types d'approche, la recherche théorique alimentant et déterminant la qualité des études dédiées à l'intervention et à l'action publiques.

- L'institution du principe d'évaluation : cette perspective implique, outre le travail de définition des règles appropriées au champ disciplinaire des sciences humaines et sociales en général, et des sciences économiques en particulier, la mise en place de dispositifs, de mécanismes, d'indicateurs et de routines propres à la communauté des économistes et acceptés par tous.

(ix) L'économiste et l'Etat. Le sentiment qui prévaut chez les économistes marocains est, on l'a déjà souligné, que les pouvoirs publics font plus confiance à l'expertise internationale (institutions financières internationales, cabinets privés) en matière d'élaboration des politiques publiques. Les stratégies de développement, les politiques macroéconomiques, les programmes sectoriels, les projets sociaux, etc. sont la plupart du temps élaborés sur le mode de la consultation étrangère. Il faut s'interroger sur une telle préférence. Il faut refuser de façon catégorique l'ostracisme et l'exclusion qui frappent les compétences nationales. Il faut mettre un terme à la « grande imposture » des politiques prêt-à-porter, payées au prix cher, mais dont les hypothèses et les conclusions sont en porte à faux au plan scientifique et peu convaincantes en termes d'efficacité et d'impact.

(x) Echange inégal. Nul besoin de souligner à quel point, aujourd'hui, la recherche est « made in monde ». Effectuée selon des normes universelles, ses « livrables » tendent à transcender les cadres nationaux. Si l'élaboration du savoir continue de se faire au sein d'infrastructures institutionnelles nationales (centres de recherche, laboratoires, universités), l'échange portant sur les concepts, les méthodes et les résultats de la recherche est, en revanche, une activité dont il est difficile d'établir l'origine ou de reconstituer avec précision la traçabilité.

Toutefois la dynamique de la recherche requiert des moyens sans cesse croissants et sur ce plan, en particulier, l'écart entre pays développés et pays en voie de développement ne cesse de se creuser. Les financements internationaux de programmes de recherche impliquant des équipes du Nord et du Sud sont l'occasion d'un échange scientifique fructueux dont la valeur ajoutée est incontestable, mais dont les « termes » demeurent marqués par l'asymétrie. Il est, désormais, impératif de reformuler un partenariat plus équilibré entre les deux parties sur la base d'une co-définition des objectifs scientifiques et d'une mutualisation des retombées de la recherche.

Il s'agit, en l'occurrence, d'un principe de déontologie ayant une portée plus large et mettant en jeu, au-delà des logiques de pouvoir et de domination propres au champ scientifique, la hiérarchie des intérêts entre pays développés et pays en voie de développement.

Ce principe interpelle, au premier chef, les économistes marocains qui doivent redéfinir les formes d'implication dans les programmes de recherche internationaux susceptibles de garantir à la fois la coproduction des approches et des méthodes et la co-appropriation des résultats.

Il interpelle, aussi, les pouvoirs publics quant à leur responsabilité dans la définition des politiques publiques, l'élaboration des programmes de coopération avec les partenaires étrangers, l'intérêt national et la légitimité scientifique des choix engagés commandant, pour le moins, de prendre avis de l'expertise nationale.

Ethique de convictions

(xi) Impératif catégorique. Admettre le pluralisme théorique et méthodologique. Cet impératif suppose le respect inconditionnel de la liberté des choix doctrinaux. Aucune position hiérarchique dans le savoir ne doit interdire de penser librement, aucune orthodoxie ne peut ériger des restrictions à l'hétérodoxie. Ceci est vrai aussi bien dans l'enseignement que dans la recherche (relation entre directeur de thèse et doctorant, à titre d'exemple). C'est de la controverse que la recherche se nourrit, et c'est par la critique scientifique que la connaissance peut faire des progrès et enregistrer des avancées.

(xii) Souci d'indépendance. La pratique de recherche économique ne se déroule pas hors contexte, à l'abri des sphères de pouvoir et de façon imperméable aux questionnements de la

société. Mais, par définition, la recherche académique, en poursuivant ses objectifs propres, ne doit pas se soumettre aux enjeux de pouvoir quelque soit sa nature politique, économique, religieuse. L'indépendance est la règle. Les exceptions à cette règle, qui ne sont pas condamnables en soi, doivent être chaque fois explicitées afin de dissiper le flou des registres, et d'éviter les conflits d'intérêts.

(xiii) Exigence de rigueur. L'exigence scientifique passe par l'observation des normes et des conventions en matière de choix des données, de sélection des faits, d'options théoriques et méthodologiques, d'analyse, de citations et de références, etc. Avec le relâchement de l'encadrement des travaux de thèse au sein des universités nationales, les « mauvaises pratiques » ont fini par s'installer grâce à Internet et à la mise en ligne de documents de travail, d'articles, d'ouvrages, favorisant le copier-coller et le plagiat.

Le rétablissement des principes de rigueur et d'exigence scientifique incombe, en dernier ressort, aux pouvoirs publics qui sont appelés à organiser davantage la pratique de recherche au sein de notre pays et à assurer la protection de la propriété intellectuelle des chercheurs.

Ethique d'engagements

(xiv) Plusieurs casquettes. L'engagement des économistes est multiple, il se déploie sur plusieurs fronts. Bien entendu, l'engagement scientifique est premier dans le domaine de la recherche. L'exercice de la recherche ne peut se faire que sous le fanion de la démarche scientifique. Parallèlement, l'économiste utilise ses compétences pour réaliser des travaux d'expertise et de consultation dans les domaines public ou privé. Par ailleurs, le savoir économique peut être mis au service de la société en général, ou d'une cause politique en particulier. Il contribue ainsi au débat public et à l'éclairage des citoyens (rapports, articles de journaux, interventions dans des colloques organisés par la société civile, etc.). Cette diversité des casquettes de l'économiste témoigne, s'il en est, de la place particulière que l'économie occupe dans la société.

S'il est tout à fait naturel que les économistes marocains jouent pleinement leur rôle de citoyens, il n'est pas moins important, d'un point de vue déontologique, d'explicitier chaque fois les types d'engagement et de préciser l'angle d'où l'on parle. L'argument scientifique ne doit être instrumenté pour asseoir une légitimité politique que si et seulement si d'autres arguments, tout aussi scientifiques, peuvent être mobilisés pour soutenir la contradiction.

(xv) Conflit d'intérêt. Explicitier l'ordre du discours de l'économiste relève avant tout d'une éthique de responsabilité. Mais, sur un autre plan, cela peut permettre de révéler les situations de conflit d'intérêts.

Aujourd'hui, aux Etats unis à titre d'exemple, les auteurs sont tenus, pour publier dans une revue scientifique à comité de lecture de mentionner, de façon systématique, s'il y a conflit d'intérêt.

(xvi) Crédibilité. En général, la recherche doit satisfaire aux critères de qualité, de transparence et d'intégrité. Il est, dans le domaine de l'économie, un autre critère non moins important : la crédibilité de la recherche en termes d'hypothèses, d'outils méthodologiques, d'analyses, de résultats et de conclusions.

Ce problème est posé en raison de la nature épistémologique du savoir économique : science économique exacte, science sociale, science morale, économie politique, critique de l'économie politique ? La guerre des revendications et des réfutations n'est pas finie.

Outre la *falsifiabilité* de l'énoncé économique, l'argument est aussi, sur ce terrain, un argument éthique : clarifier les termes de l'axiomatique sur le plan théorique, ne pas brouiller le discours doctrinal en le créditant de l'actif scientifique.

(xvii) Bazar. *Last but not least*, le financement de la recherche a partie liée avec les indicateurs éthiques (transparence, indépendance, intégrité, etc.). Le mal n'est pas dans le fruit, car il n'y a pas de recherche sans argent. Ce sont les pratiques mercantiles qui sont condamnables, notamment lorsqu'elles troquent, sur le marché de l'expertise et du conseil, argent contre analyse commanditée. Lorsque, comme dans un bazar, les résultats sont assenés au nom de la science, alors qu'ils sont définis *a priori* par le commanditaire, en amont du processus analytique, le cas échéant en tordant le cou à la procédure de validation scientifique.

Là aussi le code éthique pourrait constituer une injonction afin d'établir de façon nette la distinction entre recherche marchande (tout à fait légitime, faut-il le répéter) et recherche pour la recherche, entre recherche privée et recherche publique.

Au total, chacun dans son rôle et la recherche sera bien gardée.

(xviii) Soyons éthiques. Le présent code est un appel lancé à l'endroit de la communauté des économistes marocains. Il a pour souci majeur le bien-être intellectuel et professionnel de tous ses membres. Il poursuit, de concert avec les différentes actions de l'AMSE, l'objectif de réactiver les bons usages de la recherche, aujourd'hui largement chassés par les mauvais usages. Il entend aussi réhabiliter l'image de l'économiste marocain aux yeux de la société et accroître la crédibilité de la recherche nationale.

La portée effective de ce code dépend, en dernière analyse, de l'ampleur de l'adhésion à ses principes directeurs. La mobilisation de tous les économistes ne peut que traduire l'aversion au risque d'involution de notre société savante.

Premiers signataires

(Par ordre alphabétique)

Nabil Ait Sghir (doctorant, université Mohammed V-Agdal, Rabat), Abdesselam Abouddrar (Instance centrale de prévention de la corruption, Rabat), Azzedine Akasbi (Centre d'orientation et de planification de l'éducation, Rabat), Najib Akasbi (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat), Safae Akodad (doctorante, université Mohammed V-Agdal, Rabat), Khadija Askour (Institut supérieur du tourisme, Tanger), Saad Belghazi (chercheur et consultant), Maria Benbouhaib -El Aoufi (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Aahd Benmansour (doctorant, université Mohammed V-Agdal, Rabat), Abdelkader Berrada (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Mohamed Berrada (université Hassan II, Casablanca), Mohamed Bouslikhane (Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat), Ahmed Chiba (ministère de l'économie et des finances), Idriss El Abbassi (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Noureddine El Aoufi (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Khalid El Bouayachi (Conseil de la concurrence, Rabat), Adil El Houmaidi (doctorant, université Mohammed V-Agdal, Rabat), Nacer El Kadiri (Institut national de statistique et d'économie appliquée, Rabat), Mohamed El Merghadi (Conseil de la concurrence), Kamal El Mesbahi (enseignant-chercheur), Amina Essaber (doctorante, université Abdelmalek Essaadi, Tanger), Driss Frej (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Driss Guerraoui (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Afifa Hakam (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Hicham Hanchane (Institut universitaire de recherche scientifique, Rabat), Said Hanchane (Instance nationale d'évaluation du système d'éducation et de formation, Rabat), Aziz Iraki (Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat), Hind Jalal (Fnuap, Rabat), Mohamed Jellal (Al-Makrizi Institut d'Economie, Toulouse), Mehdi Lahlou (Institut national de

statistique et d'économie appliquée, Rabat), Nouzha Lamrani (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Rajaa Mejjati Alami (Observatoire national de développement humain, Rabat), Abdelaziz Messaoudi (ministère de l'économie et des finances), Nicolas Moumni (université d'Amiens, France), Abla Mrabti (doctorant, université Mohammed V-Agdal, Rabat), Mohamed Mzaiz (post-doctorant, université Mohammed V-Agdal, Rabat), Lahcen Oulhaj (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Aziz Ragbi (doctorant, université Mohammed V-Agdal, Rabat), Mohamed Said Saadi (Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises), Lahcen Sbai El Idrissi, Trésorier ministériel auprès du ministère de la Justice), Mohamed Soual (groupe OCP, Casablanca), Rédouane Taouil (université Pierre Mendès France, Grenoble), Kamal Tazi Lebzour (université Mohammed V-Agdal, Rabat), Hanane Touzani (post-doctorante, université Mohammed V-Agdal, Rabat), Ahmed Zoubdi (ministère de l'économie et des finances), Mounir Zouiten (université Mohammed V-Souissi, Rabat).

La liste des signataires est ouverte (www.amse.ma)